

ARRETE ELECTORAL MODIFICATIF

**ÉLECTIONS AUX CONSEILS DES DÉPARTEMENTS DE L'UFR SCIENCES
RENOUVELLEMENT COMPLET DES REPRESENTANTS DES USAGERS**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université ;
Vu les Statuts modifiés de l'Unité de Formation et de Recherche **UFR Sciences** ;
Vu le Règlement modifié de l'UFR Sciences ;
Vu les règlements intérieurs des départements Biologie, Chimie, Informatique et Interactions, Mathématiques, Mécanique, Physique et SATIS de l'UFR Sciences ;
Vu l'arrêté électoral du 09 février 2024 portant élections des représentants des USAGERS aux conseils des départements l'UFR Sciences ;

Arrête

Article 1^{er} : Modification de l'article 2

Les **6** bureaux de vote seront implantés sur les sites suivants :

- | | |
|--|---|
| - Site Saint-Charles | : Bâtiment 5 – Salle 5-001 |
| - Pôle Etoile site Saint-Jérôme | : Bâtiment des langues – Salle des thèses |
| - Pôle Etoile site Château-Gombert
département Mécanique | : Bâtiment Joliot Curie – 1 ^{er} étage – Salle de réunion du département Mécanique |
| - Pôle Etoile site Aix-en-Provence
du bâtiment principal | : Site Montperrin – Salle Audio – Rez-de-chaussée |
| - Site Luminy | : Bâtiment TPR1 – 1 ^{er} étage – Salle 1.01 |
| - Site Aubagne
bibliothèque) | : Bâtiment A – 1 ^{er} étage – salle de réunion (ancienne bibliothèque) |

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté du 09 février 2024 restent inchangées.

Article 3 :


Le présent arrêté électoral modificatif est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site de l'UFR Sciences.

Article 4 :

La Directrice de l'UFR Sciences, Madame Laurence MOURET, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le

**Pour Le Président Eric BERTON et par délégation,
La Directrice de l'UFR Sciences**



Laurence MOURET



AMU